



L'an deux mille vingt-deux le 5 du mois de mai, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille après convocation légale du 27 avril, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

**Présents** : Monsieur RENKES David – Mme STEIN Marie Hélène – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid – M. GROSS Christophe – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCMITT Agnès – M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MATHIEU Denis – M. VICNENT Yvon – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Cédric – Mme HUART Sonia -

**Procurations** : Mme ROJAS Magali à M. GAY Gérard – M. FRANCOIS Vincent à M. CERUTTI Alain – M. BASTIEN Claude à M. CERUTTI Alain – M. MICHEL Olivier à M. CAPS Antony – M. THIRY Philippe à M. CHANE Alain – M. MARTIN Christophe à M. VOINSON Philippe – M. MATHEY Dominique à M. MEVELLEC Mickaël – Mme ROJAS Magali à M. GAY Gérard -

**Excusé(s)** : - M. ORY Denis

**Secrétaire de séance** : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **46 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 39

Pouvoirs : 7

Excusés : 1

**Votants : 46**

Date d'affichage : 9 mai 2022

**SUFFRAGE EXPRIME :**

Pour : 46

Contre

Absentions :

**CT/PR**

06/05/2022

SCOLAIRE

**Validation du principe d'acquisition du terrain d'emprise du futur groupe scolaire de Bouxières aux Chênes et délégation au bureau communautaire de délibérer sur l'acquisition**

Antony Caps, vice-président en charge du scolaire rappelle que le nouveau groupe scolaire de Bouxières aux Chênes sera construit sur une partie de l'actuelle parcelle communale n° 000 ZZ 89 située en bordure de la rue des églantiers, dans le futur pôle multi-service.

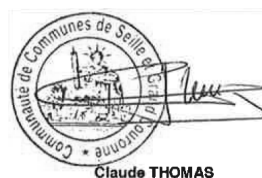
Le terrain nécessaire à la construction d'une surface estimée à 2 260 m<sup>2</sup> sera cédé à la communauté de communes par la commune de Bouxières aux Chênes, à l'euro symbolique.

Antony CAPS demande donc aux délégués communautaires de valider le principe de l'acquisition d'une partie de la parcelle précitée auprès de la commune de Bouxières aux Chênes, pour l'euro symbolique.

Il propose également que la délibération d'acquisition, contenant les nouvelles références cadastrales produites suite au bornage précis de la parcelle, soit déléguée au bureau communautaire.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Valide** l'acquisition du terrain nécessaire à la construction du futur groupe scolaire de Bouxières aux Chênes, à l'euro symbolique
- **Délègue** au bureau communautaire la délibération d'acquisition précisant les références cadastrales définitives



CLAUDE THOMAS  
2022.05.10 11:55:51 +0200  
Ref:20220510\_091402\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président

Claude THOMAS